

Conseil Syndical 27 juin 2024 à 17 h 00

PROCÈS-VERBAL 2024/04

Date de la convocation : 20/06/2024		
Compétences prévention, valorisation, traitement		
Nombre de membres : 33	Nombre de présents : 21	Nombre de pouvoirs : 2
Administration générale et compétence RCU en lien avec l'UVE		
Nombre de membres : 36	Nombre de présents : 21	Nombre de pouvoirs : 3

 **Présents avec voix délibérative :**

❖ **Membres titulaires :**

Communauté de Communes du Grand Pontarlier :

Jacques PRINCE
Didier CHAUVIN
Raphaël CHARMIER
Lionel MALFROY

Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs :

Pierre-François BERNARD
Brigitte TAILLARD
Jean-Louis TRUCHE

Communauté de Communes du Val de Morteau :

Bernard JACQUET
Cédric BÔLE
Claire REYMOND BALANCHE

SMCOM :

Christian VALLET

Communauté de Communes du Pays de Maïche :

Constant CUCHE
Martial CORDIER
Bertrand LOUVET

Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs :

Claude GINDRE
Jean-Luc BARNOUX
Florence SCHIAVON

Communauté de Communes du Plateau du Russey :

Jean-Marc LERAT

Communauté de Communes du Pays de Sancey/Belleherbe :

Benoît CIRESA

Commune de Doubs :

Commune de Pontarlier :

Commune de Houtaud :

❖ **Membres suppléants** (ayant voix délibérative en l'absence d'un titulaire) : **1**

Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs :

Claude BRISEBARD

SMCOM :

Monique BRULPORT

❖ **Membres ayant donné pouvoir : 3**

Communauté de Communes du Val de Morteau :

Catherine ROGNON donne pouvoir à Bernard JACQUET

SMCOM :

Claude COURVOISIER donne pouvoir à Christian VALLET

Communauté de Houtaud :

Marie-Line D'HOUTAUD donne pouvoir à Claude GINDRE

❖ **Absents excusés :**

Communauté de Communes du Grand Pontarlier :

Nicolas BARBE

Laurence INVERNIZZI

Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs :

Benoit BOUCHARD

Paul RUCHET

SMCOM :

Elisabeth VIENNET

Eric LIEGON

Communauté de Communes du Pays de Maîche :

Dominique BERNARD

Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs :

Ludovic MIROUDOT

Communauté de Communes du Pays de Sancey/Belleherbe :

Frédéric ANDRE

Commune de Doubs :

Georges COTE-COLISSON

❖ **Absents :**

Communauté de Communes du Val de Morteau :

Jean-Noël CUENOT

Communauté de Communes du Plateau du Russey :

Bernard PRETOT

Commune de Pontarlier :

Daniel DEFASNE

 **Présents sans voix délibérative :**

Jean-Yves MEUTERLOS

Alexandra GUYON

Diffusion :

- Membres titulaires et suppléants
- Président(e)s des adhérents
- Directeurs (rices) des services techniques des adhérents
- Services techniques des adhérents
- Agents PRÉVAL et SMCOM
- Site internet

ORDRE DU JOUR

❖ Rapport annuel 2023

❖ Commission Administration, finances et personnel

- Finances - Prêts 2024
- RH – Organisation PTCE - Créations de 2 emplois non permanents
- Administration - Délibération N°2024/34 à rapporter
- Administration - Création budget annexe RCU au 01/01/2025 - SPIC - Nomenclature M4

❖ Commission Mobilisation Territoriale pour la Réduction des Déchets

- Evolution production déchets et atteinte objectifs du PLPDMA
- Bilan 2023 et présentations
- Collecte événementielles TLC et partenariat associations locales
- PTCE – Point d'étape
- Actualités
- Bilan d'activité 2023
- Projets dédiés au réemploi et à l'économie circulaire – Point d'étape
- Appel à projet Région « Lycées : en route vers moins de déchets ! »

❖ Commission Réduction et valorisation biodéchets

- Vente compost : Bilan
- Lancement concours photos
- Informations diverses

❖ Commission Valorisation Matière

- Bilan démarrage REP
- Marché exploitation centre de tri
- Marché transports incinérables, cartons, non valorisables, gravats issus des déchèteries
- Marché de nettoyage séparateurs / débourbeurs et curage réseaux
- Consultation architectes – Création bâtiment future régie transfert
- Bilan insertion centre de tri

Préambule

Le Conseil Syndical s'est réuni le 27 juin 2024 à 17h00 à la salle d'animation de la commune de Frasne sous la Présidence de Monsieur Claude GINDRE.

Monsieur le Président ouvre la séance à 17h00.

Après avoir vérifié les règles relatives au quorum, il a été procédé, en conformité à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Constant CUCHE est désigné pour remplir cette fonction.

Le quorum en début de séance est de 21 membres présents.

Il est précisé qu'il a été enregistré 3 pouvoirs.

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mai 2024

Le procès-verbal du Conseil Syndical du 30 mai 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Point 1 :

Rapport annuel 2023

Le Président rappelle au Conseil Syndical qu'en application du décret N°2000-404 du 11 mai 2000 modifié par le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'Élimination des Déchets doit être présenté à l'Assemblée Délibérante.

A cet effet, le Président présente au Conseil Syndical ce rapport composé d'une partie technique et financière.

Le Président précise que ce document doit être mis à la disposition du public.

En conséquence, il sera transmis à l'ensemble des collectivités membres de PREVAL HD.

A l'unanimité, les membres du Conseil Syndical décident d'adopter le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'Élimination des Déchets 2023.

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Commission Administration, Finances et Personnel

Rapporteur : Monsieur Constant CUCHE, 1^{er} Vice-Président et Responsable de la Commission Administration, Finances et Personnel

Point 1 :

Finances – Prêts 2024

Le Vice-Président rappelle aux membres du Conseil Syndical que le besoin de financement 2024 s'établit à 3.53 M€. Il se décompose comme suit :

- Pôle de réemploi et économie circulaire Le Bélieu (2.53 M€),
- Travaux réseau de chaleur urbain (1 M€).

Monsieur Constant CUCHE présente les résultats de la consultation lancée auprès des divers organismes bancaires.

Pour le financement du programme de travaux du Réseau de Chaleur Urbain (RCU), Il propose de retenir l'offre de la Banque Populaire dont les conditions sont les suivantes :

- Objet : Travaux RCU 2024 ;
- Montant du capital emprunté : 1 000 000 € ;
- Durée du contrat : 10 ans ;
- Taux d'intérêt fixe : 3.65% ;
- Montant total des intérêts : 187 062.60 € ;
- Amortissement : amortissement en capital constant (échéance dégressive) ;
- Montant des frais de dossier : 1 200 € ;
- Périodicité des échéances : trimestrielle ;
- Indemnité de remboursement anticipé : indemnité actuarielle non plafonnée.

Pour le financement du pôle de réemploi et économie circulaire Le Bélieu, il propose de retenir l'offre de la Banque Populaire dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Objet : Pôle de réemploi et économie circulaire Le Bélieu ;
- Montant du capital emprunté : 2 530 000 € ;
- Durée du contrat : 20 ans ;
- Taux d'intérêt fixe : 3.74% ;
- Montant total des intérêts : 1 074 372.80 € ;
- Amortissement : dégressif en capital (échéance constante) ;
- Montant des frais de dossier : 3 000 € ;
- Périodicité des échéances : trimestrielle ;
- Indemnité de remboursement anticipé : indemnité actuarielle non plafonnée

Ces précisions entendues, les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité autorisent le Président à signer les deux contrats de prêts dans les conditions précitées.

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Point 2 :

RH – Organisation PTCE

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Conformément au décret n°2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique, les collectivités territoriales et les établissements peuvent pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent sous contrat dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. La fin de ce contrat à durée déterminée ne donne pas droit ni à un contrat à durée indéterminée ni à une titularisation.

Le Vice-Président rappelle à l'Assemblée que dans le cadre du Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) il apparaît opportun aujourd'hui de recruter deux chargés de projets. Ces derniers auraient pour missions de conceptualiser des projets et des actions de développement au sein du PTCE.

Aussi, le Vice-Président propose à l'Assemblée le recrutement de deux agents non permanents en contrat de projet d'une durée minimale d'un an et d'une durée maximale de 6 ans à compter du 1^{er} juillet 2024.

Les modalités de rémunération de ces agents seront inscrites aux contrats.

Monsieur le Président est chargé de recruter les agents contractuels affectés à ce poste et de signer les contrats de travail.

Ces précisions entendues, les membres du Conseil Syndical à l'unanimité autorisent le Président à :

- Signer les contrats à durée déterminée dans les conditions exposées ci-dessus,
- Rémunérer les agents à l'article 64131, chapitre 012 « charges du personnel »,
- Signer tous documents relatifs à ces recrutements.

Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Point 3 :

Administration – Délibération N°2024/34 à rapporter

Le Président explique aux membres du Conseil Syndical qu'à la suite de la délibération 2024/34 du 30 mai 2024 relative à la création du budget annexe « Réseau de chaleur », un courrier du contrôle de légalité a été reçu le 19 juin dernier.

Ce dernier informe PRÉVAL que l'activité Réseau de Chaleur Urbain (RCU) ne doit pas être qualifiée de Service Public Administratif (SPA) mais de Service Public Industriel et Commercial (SPIC).

Le Vice-Président propose en conséquence de rapporter la délibération 2024/34 du 30 mai 2024.

Ces précisions entendues, les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité, émettent un avis favorable sur cette proposition.

Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Point 4 :

Administration – Réseau de chaleur – Création budget annexe RCU à compter du 1^{er} janvier 2025

L'activité Réseau de Chaleur Urbain (RCU) exercée par PRÉVAL peut être qualifiée de Service Public Industriel et Commercial (SPIC). Les opérations comptables de ce service peuvent être retracées dans un budget annexe destiné à « isoler » l'opération pour la rendre parfaitement lisible.

En effet, le Vice-Président propose la création d'un budget annexe SPIC pour l'activité RCU à compter du 1er janvier 2025 dont les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Identifier précisément l'activité « énergie », aujourd'hui globalisée dans le budget principal de PRÉVAL, identification indispensable dans le cadre de l'actualisation du schéma directeur du RCU ;
- Faire preuve de transparence au niveau des usagers du service ;
- Développer l'approche analytique des activités de PRÉVAL.

Ce budget annexe sera soumis à la TVA et appliquera la nomenclature M4.

Le budget de ce service sera voté par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement.

L'exposé du Vice-Président entendu, les membres du Conseil Syndical à l'unanimité approuvent l'ensemble de ces dispositions.

Pour : 24	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Commission Mobilisation Territoriale pour la Réduction des déchets

Rapporteur : Monsieur Pierre-François BERNARD, 2ème Vice-Président de Préval et Responsable de la Commission Mobilisation Territoriale pour la Réduction des Déchets

Informations

- Dans un premier temps, le Vice-Président rappelle que les objectifs de réduction des déchets fixés par le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) déclinent ceux issus du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, intégrés au Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de Bourgogne-Franche-Comté (SRADDET) « Ici 2050 ». Ce dernier a été approuvé le 16 septembre 2020. Les objectifs du Programme Local sont d'atteindre 555 Kg de déchets ménagers et assimilés / habitant en 2025 et 523 Kg / habitant en 2031. Au niveau de PRÉVAL, la production s'établissant à 518 Kg / habitant en 2023 conduit à une atteinte de ces objectifs. Au niveau du Plan Régional, les objectifs sont d'atteindre 475 Kg de déchets ménagers et assimilés / habitant en 2025 et 448 Kg / habitant en 2031.
- Dans un second temps, le Vice-Président rappelle que le bilan d'activité 2023 du pôle Mobilisation Territoriale pour la Réduction des Déchets est disponible. Une présentation au sein de chacune des communautés de communes est possible.

Les membres du Conseil Syndicat prennent bonne note de ces informations.

Point 1 :

Collecte évènementielles TLC et partenariat associations locales

Le Vice-Président rappelle à l'Assemblée qu'une Responsabilité Élargie du Producteur (REP) est mise en œuvre pour financer la collecte et le recyclage des Textiles, Linges et Chaussures (TLC). Cette filière est animée par l'éco-organisme Re Fashion.

Afin de renforcer les actions de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets TLC, la mise en place de collectes évènementielles apparaît opportune. Ce nouveau dispositif de collecte se ferait en collaboration avec les associations locales avec l'appui des collecteurs de TLC agréés par l'éco-organisme Re Fashion.

Une partie du soutien versé par Re Fashion à PRÉVAL pour ces collectes évènementielles serait restituée aux associations locales. Aussi, il convient de prévoir un conventionnement avec les associations locales.

Les membres du Conseil Syndical émettent un avis favorable à l'unanimité sur le principe de l'organisation de ces collectes événementielles de TLC et autorisent le Président à signer les conventions avec les associations locales.

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Informations

- Le Vice-Président fait un point d'étape sur le Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE). Il rappelle que la 6^{ème} édition de la Bourse aux Matériaux qui s'est tenue le 31 mai et le 1^{er} juin 2024 est un véritable succès. Il rappelle qu'un séminaire relatif au PTCE à destination des élus s'est déroulé le 30 mai dernier. Il présente un projet d'organisation de l'équipe projet du PTCE ainsi que les financements afférents à certains postes. Il présente également les contributions des territoires et le budget prévisionnel 2025 du PTCE.
- Le Vice-Président rappelle que le 20 mai dernier, une réunion spéciale « bois local » pour le pôle dédié au réemploi et à l'économie circulaire s'est tenue à Valdahon.
- Enfin, il annonce le lancement du marché de travaux pour le pôle dédié au réemploi et à l'économie circulaire au Béliou.

Les membres du Conseil Syndicat prennent bonne note de l'ensemble de ces informations.

Point 2 :

Gestion du pôle de réemploi du Béliou – Participation PRÉVAL 2025

Le Vice-Président présente le calendrier prévisionnel relatif à la gestion du futur pôle de réemploi du Béliou accompagné du plan de financement.

Sur la période du 1er janvier 2024 jusqu'au 30 septembre 2025, le portage du projet est assuré par l'association REBON. Les dépenses sont estimées à 40 100 €.

Dans le cadre du dispositif « Fonds de Confiance », un financement par France Active, à hauteur de 75% de ces dépenses, est attendu.

Le Vice-Président propose que le solde estimé à 10 100 € soit pris en charge par PRÉVAL.

Les membres du Conseil Syndical émettent un avis favorable à l'unanimité sur cette prise en charge par PRÉVAL.

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Point 3 :

Appel à projet Région « Lycées : en route vers moins de déchets ! »

Le Vice-Président présente aux membres du Conseil Syndical l'action « Lycées : en route vers moins de déchets » organisée par la Région Bourgogne-Franche-Comté.

L'objectif de cette action est de soutenir les initiatives de tri et de réduction des déchets (en particulier le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire) dans les lycées de Bourgogne-Franche-Comté via des actions de sensibilisation et d'information.

Le Vice-Président propose que PRÉVAL fasse valoir ses actions de sensibilisations au tri et à la réduction des déchets afin d'obtenir des soutiens auprès de la Région.

L'exposé du Vice-Président entendu, les membres du Conseil Syndical à l'unanimité valident ces dispositions.

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Commission Réduction et Valorisation des Biodéchets

Rapporteur : Monsieur Lionel MALFROY, 3ème Vice-Président de Préval et Responsable de la Commission Réduction et Valorisation des Biodéchets

Informations

- Le Vice-Président dresse un bilan sur la vente de compost sur la période du 17 avril au 27 mai 2024 : 126.25 m3 ont été vendus aux professionnels et particuliers sur cette période. Le retour des usagers est plutôt positif.
Les membres du Conseil Syndicat prennent bonne note de ces informations.

Point 1 :

Lancement concours photos

Dans le cadre de la réduction et de la valorisation des biodéchets, le Vice-Président propose aux membres du Conseil Syndical le lancement d'un concours photos.

Afin de récompenser les lauréats de ce concours, il propose au Conseil Syndical de remettre des récompenses. L'achat de ces prix sera imputé au compte 65132.

Une autre délibération viendra compléter celle-ci. Elle sera prise après la clôture de cet évènement afin d'indiquer la liste des bénéficiaires et les prix attribués individuellement.

L'exposé du Vice-Président entendu, les membres du Conseil Syndical à l'unanimité valident ces dispositions.

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Informations

- Le Vice-Président rappelle que deux offres d'emplois ont été publiées au niveau de l'équipe Biodéchets (remplacement à la suite d'un départ en retraite et remplacement à la suite d'un congé maternité).
Pour l'emploi permanent, un agent a été recruté. Son arrivée est prévue le 1^{er} septembre prochain. Pour le remplacement temporaire, des entretiens sont en cours.
- Le Vice-Président rappelle le calendrier de déploiement du compostage public.

Les membres du Conseil Syndicat prennent bonne note de ces informations.

Commission Valorisation Matière

Rapporteur : Monsieur Bernard JACQUET, 4^{ème} Vice-Président de Préval et Responsable de la Commission Valorisation Matière

Informations

- Le Vice-Président dresse un bilan du démarrage des nouvelles REP sur la période du 12 février au 31 mai 2024 en présentant dans un premier temps les évolutions de tonnages et dans un second temps les impacts financiers.
- Le Vice-Président rappelle à l'Assemblée que le marché d'exploitation du centre de tri arrive à son terme au 01/01/2027. PRÉVAL a consulté un avocat afin de savoir si une prolongation de la durée de ce marché par avenant était envisageable. En raison d'un risque contentieux important, l'avocat conseille à PRÉVAL de relancer le marché d'exploitation. Aussi, le Vice-Président propose de suivre ces recommandations.

Les membres du Conseil Syndicat prennent bonne note de ces informations.

Point 1 :

Marché de transports incinérables, cartons, non valorisables, gravats – Déchèteries territoire PRÉVAL

Le Vice-Président explique aux membres du Conseil Syndical que le marché de transport des bennes de déchèteries (incinérables, cartons, non valorisables, gravats) arrive à échéance le 31 décembre 2024. Il convient donc de lancer une consultation.

Il propose aux membres du Conseil Syndical de lancer un marché à procédure formalisée à partir du 1^{er} janvier 2025 dans les conditions suivantes :

 **Objet** : Marché de transport des bennes de déchèteries

Lot 1 : Déchèterie de Rahon

Lot 2 : Déchèterie de Maîche


Lot 3 : Déchèterie des Fins

Lot 4 : Déchèteries du SMCOM : Frasné, Levier, Gilley, Maison du Bois, Saint-Gorgon-Main


Lot 5 : Déchèterie de Pontarlier

Lot 6 : Déchèteries de La Fuelle et de Mouthe

 **Procédure** : Appel d'offres ouvert

 **Durée** : 3 ans + 2 fois 1 an

 **Montant prévisionnel** : 465 000 € HT /an

 **Publicité** : BOAMP + JOUE

Ces précisions entendues, les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité, autorisent le Président à :

- Lancer ce marché dans les conditions énoncées ci-dessus,
- Signer ce marché après avis et décision de la CAO,
- Signer tout document relatif à ce marché.

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Point 2 :

Marché de nettoyage séparateurs / débourbeurs et curage réseaux

Le Vice-Président explique aux membres du Conseil Syndical que le marché relatif au nettoyage des séparateurs, des débourbeurs et au curage des réseaux arrive à échéance le 30 septembre 2024. Il convient donc de lancer une consultation.

Il propose aux membres du Conseil Syndical de lancer un marché à procédure adaptée dans les conditions suivantes :

- + **Objet** : Nettoyage des séparateurs, débourbeurs et curage des réseaux
- + **Procédure** : Procédure < 90 000 € HT
- + **Durée** : 3 ans
- + **Montant prévisionnel global** : 85 000 € HT
- + **Publicité** : plateforme e-marchespublics

A l'unanimité, les membres du Conseil Syndical décident de :

- Lancer ce marché dans les conditions énoncées ci-dessus,
- Autorisent le Président à signer ce marché et à signer tout document relatif à ce marché.

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Informations

- Le Vice-Président rappelle que le Conseil Syndical réuni le 30 mai dernier a validé la gestion en régie des prestations de transfert des ordures ménagères, des emballages et papiers depuis les quais de Maïche, Vercel et les Fins à Valopôle à compter du 1^{er} janvier 2026.

Pour ce faire, la construction d'un bâtiment est nécessaire dont le coût est estimé à 50K€ HT. La passation d'un marché en conception réalisation n'est pas adaptée. Il sera opportun de conclure un contrat de maîtrise d'œuvre et des marchés de travaux en allotissements.

Les membres du Conseil Syndicat prennent bonne note de ces informations.

Commission Valorisation énergétique et réseau de chaleur

Rapporteur : Monsieur Benoit CIRESA, 5^{ème} Vice-Président et Responsable de la Commission Valorisation énergétique et réseau de chaleur

Informations

Au niveau du réseau de chaleur, le Vice-Président présente des photos des travaux en cours rue Claude Chappe à Pontarlier (quartier de City Park).

Aucune autre question n'étant posée et l'ordre du jour épuisé, le Président lève la séance à 19h00.

Le secrétaire de séance,

Le Président

Constant CUCHE

Claude GINDRE